DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

FORUS

14 passage du Dubail
75010 PARIS

APE : 9499Z Siret : 82097683500018

Jégard Créatis

CREATIS EXPERTISE & CONSEIL
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de la région Paris-Ile-de-France

71 avenue VICTOR HUGO
75116 PARIS

Tél. 01.53.64.07.40
Courriel. C.CECPC@jegardcreatis.com
Web. www.creatisgroupe.com

Sommaire

1. Comptes annuels **1**
Compte rendu des travaux de l'Expert Comptable 2
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
2. Annexe **7**
Règles et méthodes comptables 8
Faits caractéristiques 12
Notes sur le bilan 13
Notes sur le compte de résultat 19
Autres informations 21
3. Détail des comptes **22**
Bilan détaillé 23
Compte de résultat détaillé 26

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Compte rendu des travaux de l'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 12/12/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FORUS (Forum International des Plateformes Nationales d'ONG) relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en euros
Total bilan	2 224 756,32
Total des ressources	1 112 337,00
Résultat net comptable (Excédent)	**10 227,72**

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS
Le 05/05/2021

Emile FOSSO
Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 465	6 680	1 785	2 269
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	638		638	638
Total I	**9 103**	**6 680**	**2 423**	**2 907**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	1 660 436	10 834	1 649 602	255 601
Autres postes de l'actif circulant				
Disponibilités	567 463		567 463	345 089
Charges constatés d'avance	5 269		5 269	4 130
Total II	**2 233 167**	**10 834**	**2 222 333**	**604 820**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 242 270**	**17 514**	**2 224 756**	**607 727**

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	76 031	48 582
Excédent ou déficit de l'exercice	**10 228**	**27 448**
Situation nette (sous-total)	**86 258**	**76 031**
Subventions d'investissement		223
Total I	**86 258**	**76 253**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		380
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 232	72 572
Dettes fiscales et sociales	41 150	127 498
Autres dettes	139 355	271 024
Produits constatés d'avance	1 916 761	60 000
Total IV	**2 138 498**	**531 474**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 224 756**	**607 727**
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	25 878	23 957
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 031 458	1 055 475
Contributions financières	55 000	
Autres produits	212	58
Total I	**1 112 548**	**1 079 490**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	315 429	374 562
Aides financières	409 935	387 457
Impôts, taxes et versements assimilés	1 382	945
Salaires et traitements	270 362	220 598
Charges sociales	92 760	67 516
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 170	2 115
Autres charges	66	99
Total II	**1 102 104**	**1 053 291**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**10 444**	**26 198**
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	523	806
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		72
Différences positives de change	485	481
Total III	**1 008**	**1 358**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	820	
Différences négatives de change	39	224
Total IV	**859**	**224**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**149**	**1 134**

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**10 594**	**27 333**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 407	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	223	2 115
Total V	**1 630**	**2 115**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 902	1 938
Total VI	**1 902**	**1 938**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-272**	**177**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**94**	**61**
Total des produits (I+III+V+IX)	**1 115 186**	**1 082 963**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	**1 104 959**	**1 055 514**
EXCEDENT OU DEFICIT	**10 228**	**27 448**

DOCUMENTS DE SYNTHESE 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FORUS (Forum International des Plateformes Nationales d'ONG)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 2 224 756 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 10 228 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Description de l'objet social de l'entité

Forus, auparavant connu sous le nom de Forum International des Plateformes Nationales d'ONG (IFP/FIP), est un réseau mondial composé de plateformes nationales d'ONG et de coalitions régionales d'ONG ayant pour objet de promouvoir les échanges et la coopération entre les plateformes nationales et entre les coalitions régionales d'ONG, aux niveaux régional, interrégional et international à travers des actions de plaidoyer, de renforcement des capacités et de renforcement de relations stratégiques, de partenariats et d'alliances.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'objectif de Forus est de promouvoir un monde juste et durable, où les populations les plus vulnérables peuvent faire entendre leur voix, où les droits de l'homme sont respectés et où les inégalités et l'injustice sont combattues. Cet objectif se décline selon trois principaux champs d'activités :
• Connecter les plateformes d'ONG et les coalitions régionales afin de construire des actions conjointes, apprendre les uns des autres et lutter pour un environnement favorable aux organisations de la société civile ;
• Soutenir et développer les capacités des membres pour une participation plus efficace aux processus de prise de décisions, en s'appuyant sur l'intelligence collective et des approches innovantes du réseau
• Influencer les politiques publiques conjointement avec les membres, en s'engageant dans des négociations, délibérations et mobilisations publiques officielles, au niveau national, régional et international

Description des moyens mis en œuvre

Pour mener à bien sa mission sociale, Forus s'appuie sur des organes de gouvernance bénévoles élus par ses membres et une équipe d'environ 10 salariés appuyés de stagiaires, travaillant de manière décentralisée. Forus coordonne directement des actions de plaidoyer et de renforcement des capacités, ou appuie ses membres pour que ces derniers développent des actions à l'échelle nationale ou régionale.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Comptabilisation des subventions de projets reçues

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable n°2018-06, une subvention de projet reçue est comptabilisée à la date de notification de l'attribution de la subvention pour la totalité du montant de la subvention accordé au contrat, sur l'ensemble de la période du projet, en produits au compte de résultat et en créance et/ou en trésorerie à l'actif du bilan.

A la clôture de chaque exercice, les produits relatifs à une subvention reçue sont comptabilisés à due concurrence des dépenses engagées à date sur le projet concerné, majorées des frais administratifs le cas échéant, par la comptabilisation d'un produit constaté d'avance au passif du bilan, correspondant à la quote-part du montant de la subvention n'ayant pas fait l'objet d'engagement de dépenses sur le projet à la date de clôture de l'exercice.

Cependant, les produits et les créances relatives à certaines subventions ne sont acquis qu'à l'issue de la réalisation d'un audit financier des dépenses du projet concerné, confirmant l'absence de dépenses inéligibles en respect des termes du contrat de subvention. Si des dépenses sont déclarées inéligibles au terme d'un audit financier, le montant des produits et des créances relatifs à la subvention sont alors réduits d'autant. Néanmoins, du fait que la survenance de dépenses inéligibles est incertaine, aucune provision n'est comptabilisée à la date de clôture de l'exercice afin de prévenir ce risque.

Sur l'exercice 2020, sont concernées par la comptabilisation d'un produit constaté d'avance au 31/12/2020 : les subventions accordées par l'Agence Française de Développement (954.885€), la Fondation de France (30k€), la Coopération monégasque (20k€), ainsi que la subvention EuropeAid rétrocédée par Coordination Sud (911.876€).

Comptabilisation des subventions de projets rétrocédées

Conformément aux dispositions du nouveau règlement comptable n°2018-06, une subvention de projet rétrocédée à une organisation partenaire est comptabilisée à la date de notification de l'attribution de la subvention rétrocédée pour la totalité du montant de la subvention rétrocédée, sur l'ensemble de la période du projet, en charges au compte de résultat et en dette et/ou en trésorerie au passif du bilan.

A la clôture de chaque exercice, les charges relatives à une subvention rétrocédée sont comptabilisées à due concurrence des dépenses engagées par l'organisation partenaire à date sur le projet concerné, majorées des frais administratifs le cas échéant, par la comptabilisation d'une charge constatée d'avance à l'actif du bilan, correspondant à la quote-part du montant de la subvention rétrocédée n'ayant pas fait l'objet d'engagement de dépenses sur le projet à la date de clôture de l'exercice.

Cependant, les charges et les dettes relatives à certaines subventions rétrocédées ne sont certaines qu'à l'issue de la réalisation d'un audit financier des dépenses du projet concerné, confirmant l'absence de dépenses inéligibles en respect des termes du contrat de subvention source. Si des dépenses sont déclarées inéligibles au terme d'un audit financier, le montant des charges et des dettes relatifs à la subvention rétrocédée sont alors réduits d'autant. La charge du remboursement des dépenses déclarées inéligibles incombe théoriquement à l'organisation partenaire concernée. Si celui-ci n'est pas en capacité financière de prendre à sa charge ces dépenses déclarées inéligibles, cette charge est transférée sur FORUS en sa qualité de récipiendaire de la subvention source. Du fait que la survenance de dépenses inéligibles et d'une défaillance de l'organisation partenaire est incertaine, aucune provision n'est comptabilisée à la date de clôture de l'exercice afin de prévenir ce risque.

Sur l'exercice 2020, le changement de comptabilisation des subventions accordées aux membres de Forus a entraîné la comptabilisation d'un montant total de charges constatées d'avance de 138,567 euros correspondant à 37 conventions de partenariat toujours en cours au 31/12/2020.

Art. 142-1 - Cotisations prévues par le nouveau règlement

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Toutefois, si l'entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Règles et méthodes comptables

L'entité précise dans l'annexe la méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Conséquences de l'évènement Covid-19

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.
Forus n'a pas bénéficié des mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19.

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, il n'est pas possible aujourd'hui d'apprécier les impacts chiffrés sur les mois à venir, mais il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité

A la date d'arrêté des comptes, le Bureau n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Changement de méthodes comptables :

L'application pour la première fois des règlements ANC n°2018-206 et 2019-04 à compter du 1er janvier 2020 entraine des changements de règles de comptabilisation des subventions et soutiens d'origine privée. Ces dernières sont comptabilisées dans le compte 755.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 612			8 465
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**7 612**			**8 465**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	638			638
Immobilisations financières	**638**			**638**
ACTIF IMMOBILISE	**8 250**			**9 103**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 343			6 680
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**5 343**			**6 680**
ACTIF IMMOBILISE	**5 343**			**6 680**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 666 342 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	638		638
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 660 436	1 660 436	
Charges constatées d'avance	5 269	5 269	
Total	**1 666 342**	**1 665 704**	**638**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Un changement dans la présentation a été appliqué : à partir de l'exercice 2019 le compte auxiliaire Partenaires est décompensé, faisant apparaître à l'actif les créances correspondant aux avances consenties par Forus à ses membres dans le cadre de convention de rétrocession.

Les autres créances se décomposent donc ainsi :
- Créances vis-à-vis des partenaires et membres du FORUS pour 508.950 euros
- Autres créances diverses (principalement lié au solde de subventions) : 1.150.766 euros

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières		10 834		10 834
Total		**10 834**		**10 834**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		10 834		
Financières				
Exceptionnelles				

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		27 448		27 448	
Report à Nouveau	48 582		27 448		76 031
Excédent ou déficit de l'exercice	27 448	-27 448	10 228		10 228
Situation nette	**76 031**		**37 676**	**27 448**	**86 258**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	223			223	
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	**76 253**		**37 676**	**27 671**	**86 258**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 138 498 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 232	41 232		
Dettes fiscales et sociales	41 150	41 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	139 355	139 355		
Produits constatés d'avance	1 916 761	1 916 761		
Total	**2 138 498**	**2 138 498**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FACT NON PARVENUES	18 620
DETTES PROV. P/CONGES PAYES	11 883
DETTES PROV CP / IRLANDE	4 072
DETTES PROV P/RTT	1 170
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PA	6 037
CHARGES SOC/CP IRLANDE	438
CHARGES SOCIALES SUR RTT	566
Total	**42 786**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	5 269		
Total	**5 269**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	1 916 761		
Total	**1 916 761**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 5 943 euros
Honoraire des autres services : 7 980 euros

Subventions d'exploitation

A compter de l'exercice 2020, et en application du nouveau plan comptable, les subventions et soutiens d'origine privée sont comptabilisées dans le compte 755.

Le montant de ces contributions s'élève à 55 000€ avec la répartition suivante :

- Subvention Fondation de France: 30 000 €
- Subvention Bread of the world : 25 000 €

Les autres subventions sont réparties de la manière suivante

- Subvention AFD : 121 201 €
- Retrocession Coordination SUD : 878 530 €
- Offsetting UE : 21 727 €
- Monaco : 10 000 €

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 902	
Subventions d'investissement virées au résultat		223
TOTAL	**1 902**	**223**

Notes sur le compte de résultat

Les investissements réalisés en 2017 correspondent à du mobilier et des ordinateurs utilisés par le secrétariat du FORUS. Ces équipements sont nécessaires au fonctionnement de l'association. Ces biens devront donc être renouvelés, en cas de mise au rebus ou de panne, pour assurer un maintien de l'activité. En cas de renouvellement des biens, le FORUS recherchera un financement externe, afin d'éviter que ce renouvellement ne soit à la charge de l'association. Aussi le FORUS applique-il un régime dérogatoire aux règles relatives aux subventions d'investissements, avec reprise en résultat d'une quote-part des subventions à hauteur des dotations aux amortissements, bien que la subvention d'investissement couvrant les investissements de 2017 ne comporte pas de clause de réitération lors du renouvellement des biens.

Pour information, le montant de la quote-part de subvention virée au compte de résultat comptabilisée sur l'exercice 2020 est de : 222.72 euros.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à ses statuts, le FORUS dispose d'un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale, et le Conseil élit en son sein un Bureau. En 2020, le Bureau était composé de la Présidente, de 3 Vice-Présidents et du Trésorier : toutes ces fonctions ont été occupées de manière bénévole.

Contributions volontaires

.	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	93 234	49 743
Dons en nature		
Total	**93 234**	**49 743**
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	93 234	49 743
Personnel bénévole		
Total	**93 234**	**49 743**

Contributions en nature :

Le FORUS signe des conventions de partenariat avec ses membres pour chaque projet.

Dans le cadre des conventions de partenariats, les membres sont tenus de présenter des projets cofinancés. Les contributions en nature reflètent cette quote-part à hauteur d'un total de 82.914 euros.

Forus a également bénéficié de soutien juridique pro-bono pour un total équivalent à 10.320 euros.